

ESSOR ATLANTIQUE 18 et 19 Aout 2018



PASS CYCLISME

GUIDE TECHNIQUE

Organisation : Nantes Doulon Vélo Sport

ESSOR ATLANTIQUE
Pass Cyclisme
2.27
2^{ème} Edition
Les 18 et 19 Aout 2018

RÈGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve « *ESSOR ATLANTIQUE* » est organisée par le *Nantes Doulon Vélo Sport*, 13 Avenue des Biches 44300 NANTES sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

Elle se dispute du 18 aout 2018 au 19 aout 2018.

ARTICLE 2. TYPE D'EPREUVE

L'épreuve est réservée aux coureurs Hommes des catégories *Pass 'Open* des niveaux D1+D2, *Pass 'Cyclisme des niveaux* D1+D2+D3+D4, ainsi qu'aux Féminines 1^{ème} 2^{ème} et 3^{ème} catégories et aux juniors Dames.

Elle est inscrite au calendrier FFC *Régional*.

Elle se compose de 3 étapes

- le samedi 18 aout : d'une épreuve en circuit
- le dimanche 19 aout : - d'une épreuve en circuit le dimanche matin
- d'une épreuve en ligne l'après midi,

ARTICLE 3. PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte aux équipes de clubs, équipes mixtes de clubs (avec maillot unique), aux sélections départementales et aux individuels, dans la limite de 12 coureurs par équipe. Les clubs devront engager leurs coureurs par bulletin d'engagement, (avec toutes les informations nécessaires pour chaque coureur)

Pour les ententes sportives de clubs, le cachet des clubs ainsi que la signature des présidents devront figurer sur ce bulletin d'engagement.

Les individuels doivent également envoyer un bulletin de participation.

ARTICLE 4. CANDIDATURES

Une fiche de candidature devra être déposée avant le **8 Aout 2018** à :

Nantes Doulon Vélo Sport
Mr Serge PINEAU
13 avenue des Biches
44300 NANTES

Celle-ci devra être accompagnée de :

- Du bulletin d'engagement avec le règlement de 24€ par coureur
- Pour ceux qui prennent le repas du dimanche midi, du chèque de la restauration

La sélection des équipes sera faite pour le **10 Aout 2018**.

ARTICLE 5. PERMANENCE

La permanence de départ pour la confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se tiendra, le *18 Aout 2018* à **partir de 12H30 et jusqu'à 14H00** à la Salle des Associations à la Divatte sur Loire

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC, en Présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à **13H30 le samedi 18 Aout 2018** et aura lieu au même endroit, Salle des Associations à la Divatte sur Loire
Pour la première étape, l'ordre des voitures des équipes sera déterminé en application de l'article 2.3.018

Il ne sera admis qu'un seul véhicule par équipe à l'échelon course.

Le nombre de véhicules de dépannage lors de la 2° étape sera désigné par le collège des commissaires.

ARTICLE 6. RADIO-TOUR

Chaque équipe devra se présenter avec une radio de course, l'organisation ne fournissant pas de poste de radio.

La fréquence radio sera indiquée lors de la réunion des DS.

ARTICLE 7. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré, au moyen de *2 véhicules neutres*.

Des roues de dépannage seront à fournir par les équipes désignées lors de la réunion des Directeurs sportifs.

ARTICLE 8. INCIDENTS DE COURSE DANS LES DERNIERS KILOMETRES

Selon l'article du règlement FFC 2.6.027, en cas de chute, de crevaison ou d'incident Mécanique dûment constaté, dans les trois derniers kilomètres d'une étape, le ou Les coureur(s) accidenté(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il(s) se trouva(en)t au moment de l'accident. Son ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Si à la suite d'une chute dûment constatée dans les trois derniers kilomètres un coureur est Dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au Moment de l'accident.

ARTICLE 9. DELAIS D'ARRIVEE

Le délai d'élimination est fixé à 15% du temps du vainqueur pour chaque étape.

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement FFC, le Collège des Commissaires peut Prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

ARTICLE 10. CLASSEMENTS – RECOMPENSES

Les maillots de leader et tous les classements annexes seront présentés lors de la réunion des directeurs sportifs du samedi 18 Aout

Des lots en nature seront distribués pour les prix du classement général.

Il n'y a pas de cumul pour les maillots, dans ce cas ils seront attribués au suivant des classements annexes.

ARTICLE 11. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

ARTICLE 12. PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement FFC, les coureurs devant se présenter au protocole des étapes et du classement général seront précisés lors de la réunion des directeurs sportifs du samedi 18 aout.

ARTICLE 13. PENALITES

Le fait d'être engagé implique que chaque coureur a pris connaissance du présent règlement particulier et qu'il en accepte tous les articles.

Les points non évoqués dans le présent règlement particulier seront traités conformément au règlement de la FFC.

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

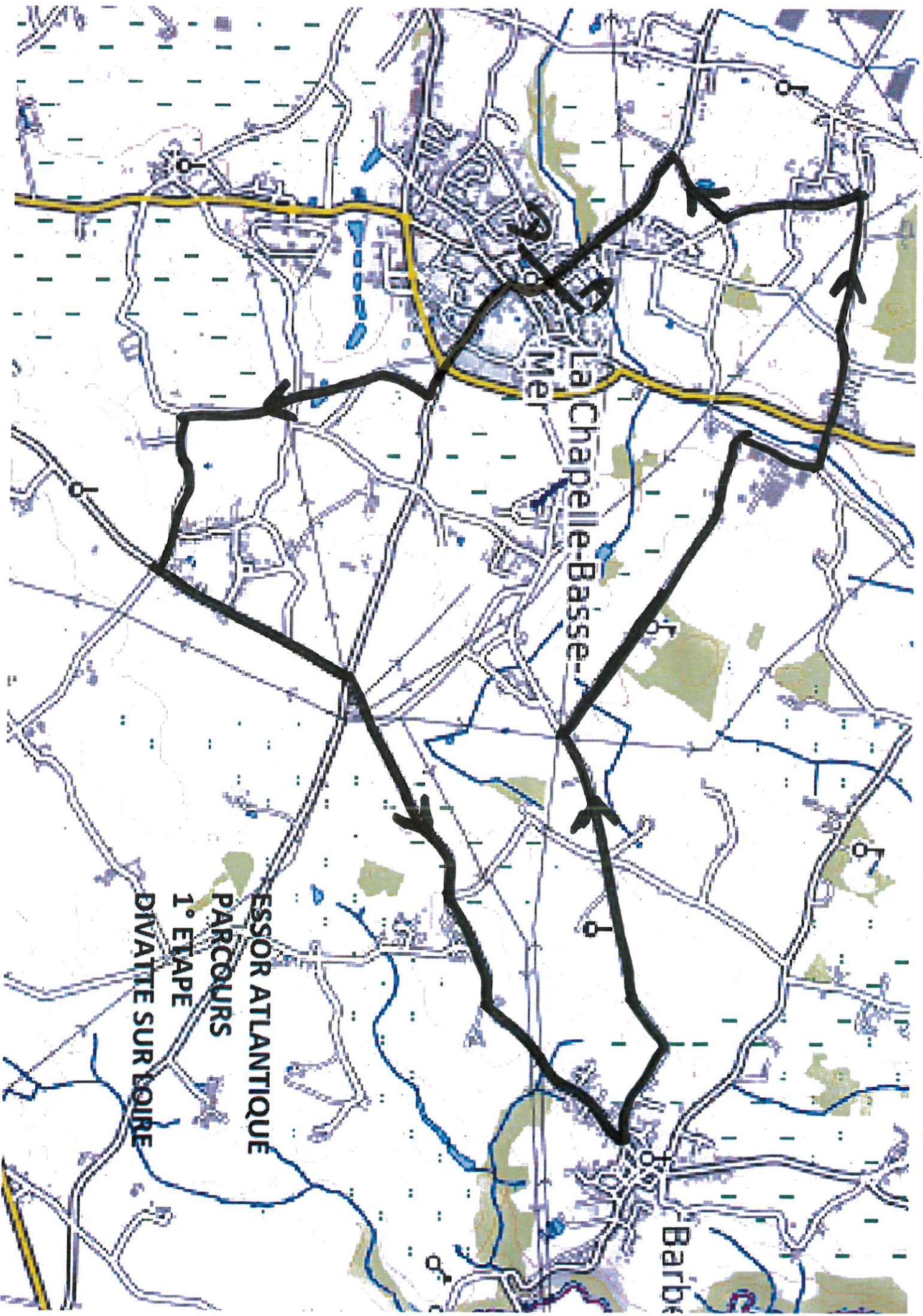
ESSOR ATLANTIQUE

Etape 1

18 Aout 2018

PASS CYCLISME**DIVATTE SUR LOIRE**

Rue du Viaduc	0,000	14H30	DEPART
Rue du Stade			
Route de la Remaudiere			
La Petite Noue			
Le Moulin des Fillettes			
RD105			
Route du Château d'eau			
La Lande du Praud			
Carrefour RD105 RD31			
RD105			
Barbechat Rue Du Bois Guillet			
Barbechat Rue des Vignerons			
L'Esperance			
La Berriere			
Rue de la Harviere			
Carrefour Rue de la Harviere RD7			
La Fosse aux loups			
Le Bois Mechine			
Route des Coteaux			
VC entre Route des Coteaux et RD31			
RD31 Route de Mauves			
Rue du Viaduc	13,100	14H49	GRIMPEUR
2° Tour	26,200	15H08	
3° Tour	39,300	15H27	GRIMPEUR
4° Tour	52,400	15H46	
5° Tour	65,600	16H05	GRIMPEUR
6° Tour (Hauteur Parking église)	78,600	16H25	



La Chapelle-Basse-Mer

Barboursville

ESSOR ATLANTIQUE
PARCOURS
1^o ETAPE
DIVATTE SUR LOIRE

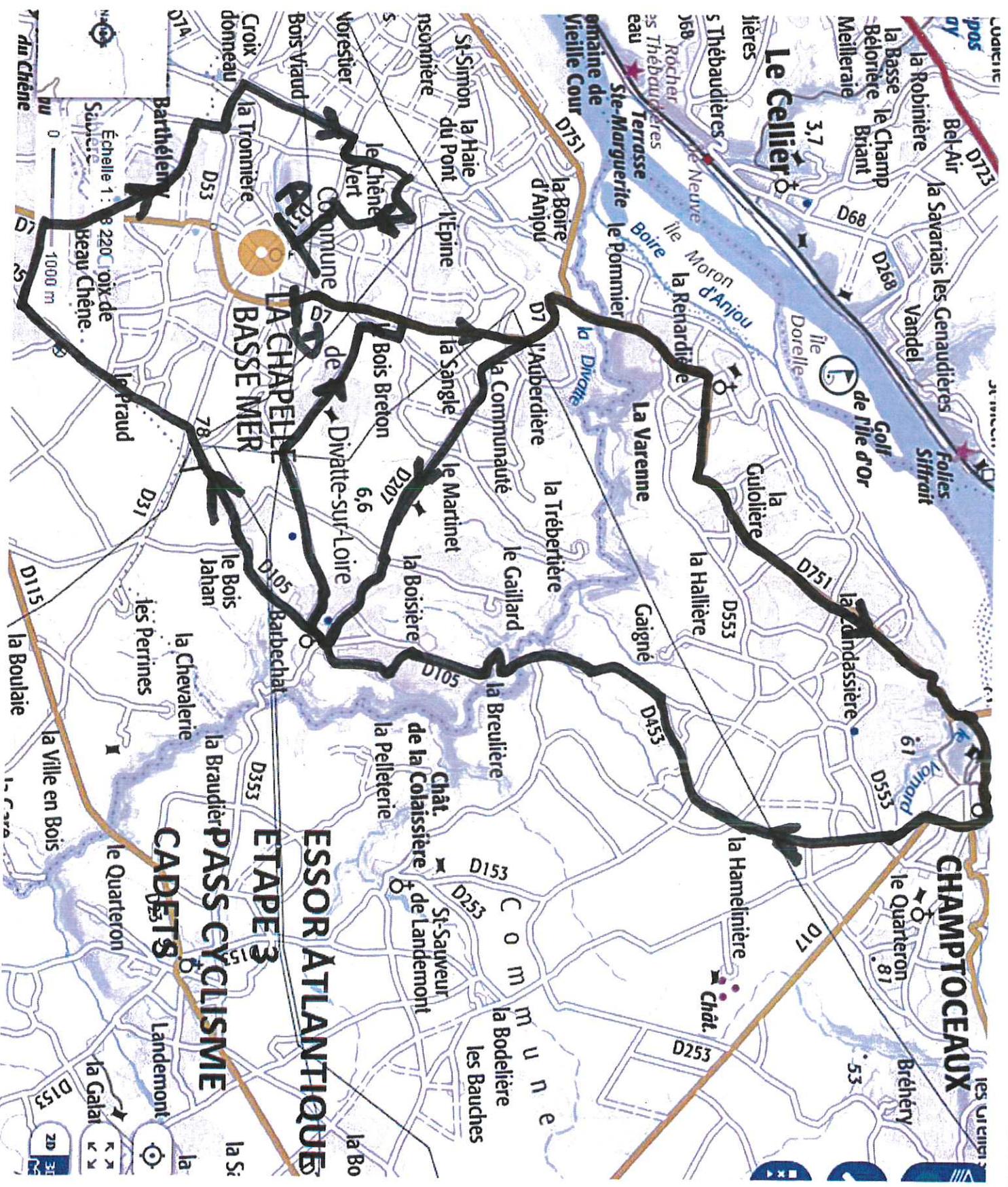
PASS CYCLISME

Rue du Viaduc	0,000	10H00	APPEL
Carrefour Route des Coteaux - RD31	0,000	10H01	DEPART
RD 31			
Route du Champ Blond			
Rue du Rocher			
Rue du Jardin			
Route des Coteaux			
La Bonne Vierge			
Carrefour Route des Coteaux - RD31	3,200	10H06	
2° Tour	6,400	10H11	GRIMPEUR
3° Tour	9,600	10H16	
4° Tour	12,800	10H21	
5° Tour	15,000	10H26	GRIMPEUR
6° Tour	18,200	10H31	
7° Tour	21,400	10H36	
8° Tour	24,600	10H41	GRIMPEUR
9° Tour	27,800	10H46	
10° Tour	30,000	10H51	
11° Tour	32,200	10H56	
Rue du Viaduc (Hauteur Parking église)	32,500	10H58	ARRIVEE

PASS CYCLISME

Moyenne à 39Kms/h

SUPER U	0,000	15H30	APPEL
Boulevard Pasteur			
RD7 La Planche	0,000	15H32	
Le Bois Breton	0,800	15H33	
Carrefour RD7 - RD207	2,000	15H34	
La Communauté	2,600	15H35	
Barbechat Place de l'Etoile	5,600	15H38	
Barbechat Place de l'Eglise			
Barbechat Rue des Vignerons			
L'Esperance			
La Berriere			
Rue de la Harviere			
Le Bois Breton	10,200	15H45	
RD7			
Carrefour RD7 - RD751			
La Varenne	14,200	15H51	GRIMPEUR
RD751			
Carrefour RD751 - Pont d'Oudon	19,100	15H59	
Champtoceaux Rue Bretagne	20,300	16H01	GRIMPEUR
Champtoceaux Rue Docteur Giffard			
Champtoceaux Avenue des 7 Moulins			
Champtoceaux Rue du Pont Trubert			
Carrefour RD153 - RD553	21,400	16H02	
Carrefour RD153 - RD453	22,900	16H05	
RD453			
RD105			
Côte de la Breuliere	27,500	16H12	GRIMPEUR
Barbechat Rue du Vieux Moulin	28,200	16H13	
Barbechat Place de l'Eglise			
Barbechat Rue du Bois Guillet			
RD105			
Carrefour RD105-RD31	31,200	16H18	
RD105			
Carrefour RD105 - VC entre RD105RD7	33,600	16H21	
VC Commune du Loroux Bottereau			
RD7			
Beauchêne	35,000	16H23	
Le Guineau			
VC			
RD31 Chêne Vert	38,400	16H29	
Route du Champ Blond			
Rue du Rocher	39,500	16H30	GRIMPEUR
Rue du Jardin			
Route des Coteaux			
VC entre Route des Coteaux et RD31	40,700	16H32	
RD31			
Rue du Viaduc (Hauteur Parking église)	41,600	16H34	ARRIVEE



Le Cellier

**LA CHAPELLE
BASSE MER**

CHAMPTOCEAUX

**ETAPE 3
ESSOR ATLANTIQUE**

**PASS CYCLISME
CADETS**

Echelle 1 : 8 220 000
Beau-Chêne.

0 1000 m

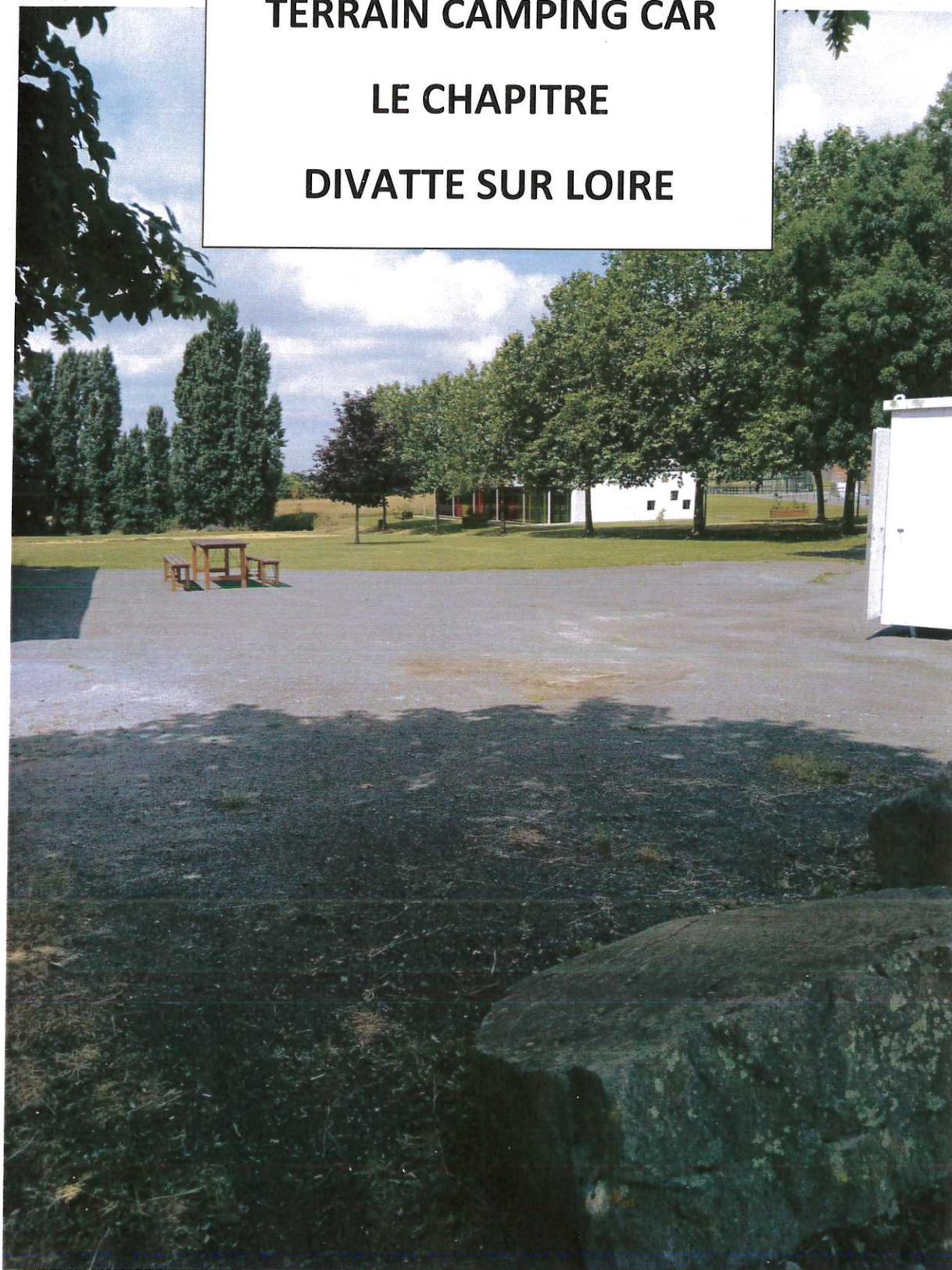


tE

TERRAIN CAMPING CAR

LE CHAPITRE

DIVATTE SUR LOIRE



Gatuit pour ESSOR ATLANTIQUE

Réservations Dominique Douillard 06 88 26 75 10 – Serge Pineau 06 42 83 06 89

COMITÉ RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE
Bulletin d'engagement

Club organisateur :	NANTES DOULON VELO SPORT	Club des coureurs engagés :	
Date de l'épreuve :	18 et 19 Aout 2018	Catégories autorisées :	PASS CYCLISME
Nom de l'épreuve :	ESSOR ATLANTIQUE	Département :	44
Lieu de l'épreuve :	DIVATTE SUR LOIRE		

Signature et cachet du club

COUREURS ENGAGÉS					
<i>Pour toutes les catégories, remplir toutes les colonnes avec les informations complètes</i>					
Noms (en majuscules)	Prénoms	Cat.	N° licence U.C.I.	N° licence F.F.C.	Paiement joint
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
Total du paiement					0,00 €

En cas d'annulation de l'épreuve ou d'accident :
Prévenir en téléphonant au : **06 42 83 06 89 / 02 40 76 12 92**

Avis important
 Tous les coureurs doivent être engagés par leur club. Pour les épreuves par étapes, compter un droit d'engagement par coureur et par étape ou demi-étape.
 Pour un paiement au départ mettre 0 dans la colonne "paiement joint".
 Ce bulletin doit être adressé à l'organisateur, **sous enveloppe**, avant la clôture des engagements, le cachet de la poste faisant foi, avec le chèque de paiement.
 Pour les paiements au départ en espèces le coureur doit donner la somme exacte.

ESSOR ATLANTIQUE PASS CYCLISME



POUR LE 8 AOUT DERNIER DELAIS RETOURNER CETTE FICHE

EQUIPE :

NOM ET PRENOM DU DIRECTEUR SPORTIF :

NUMERO DE LICENCE :

TELEPHONE PORTABLE :

NOM ET PRENOM DU MECANICIEN :

NUMERO DE LICENCE :

NOMBRE DE REPAS PREVUS LE DIMANCHE 19 AOUT

Nombre : X 12€ soit un total de €

ENVOYER SI POSSIBLE POUR CETE DATE LE BULLETIN ENGAGEMENT AVEC UN REGLEMENT DE 24€ PAR COUREUR

TOUS LES REGLEMENTS A L'ORDRE DU NANTES DOULON VELO SPORT

ATTENTION LES EQUIPES SERONT SELECTIONNEES DANS L'ORDRE D'ARRIVEE DE CETTE FICHE

Nantes Doulon Vélo Sport 13 Avenue des Biches 44300 Nantes / ndvs@sfr.fr

02 40 76 12 92 / 06 42 83 06 89 Serge Pineau

CONTACTS

Serge Pineau

Président Nantes Doulon Vélo Sport
06 42 83 06 89
ndvs@sfr.fr

Dominique Douillard

La Chapelle Basse Mer
06 48 26 75 10
douillard.family@orange.fr

Gildas Barale

Responsable Sécurité
06 68 90 98 55
barale.gildas@orange.fr

Robert Coraboeuf

Responsable Sécurité Mobile
06 49 98 46 90
robert.coraboeuf@orange.fr

ESSOR ATLANTIQUE

18 et 19 août

⇒ Pass' Cyclisme 2.27 - Course par étapes

3 étapes, en circuit le samedi et dimanche matin
et en ligne le dimanche après-midi
Candidature pour le 8 août
Engagement par bulletin 24 € par coureur

⇒ Minimes - Cadets

3 manches, en circuit le samedi et dimanche matin
et en ligne le dimanche après-midi
Engagement par Internet

⇒ Benjamins

2 manches, en ligne le samedi et dimanche
Engagement par Internet

Contact et demande de dossier : Nantes Doulon Vélo Sport
Serge Pineau - 06.42.83.06.89 - 02.40.76.12.92 - ndvs@sfr.fr